

LE 27 MARS 2007

LE NPD EXIGE QUE LES DÉCLARANTS SOIENT TRAITÉS ÉQUITABLEMENT

La modernisation des déclarations de revenus serait plus efficace, plus écologique et plus économique pour les déclarants

OTTAWA - Aujourd'hui, le chef du NPD, Jack Layton, a exhorté le gouvernement conservateur à aider l'ensemble des Canadiens à remplir leur déclaration de revenus électroniquement, un geste qui réduit les coûts tout en protégeant l'environnement. Par ailleurs, il croit que le gouvernement devrait accorder un crédit d'impôt aux gens qui le font.

Le NPD propose qu'à partir de l'année financière 2008, le gouvernement fédéral donne à tous les déclarants un logiciel interactif et facile à utiliser pour faire leur déclaration de revenus électroniquement, tout comme le gouvernement le fait présentement avec les formules en papier. Pour compenser une portion des frais déboursés pour le logiciel pendant l'année financière 2007, le gouvernement devrait accorder un rabais de 10 \$ aux déclarants qui se servent d'IMPÔTNET.

« En encourageant les gens à remplir leur déclaration de revenus électroniquement, nous pouvons réduire l'empreinte écologique des impôts en minimisant les besoins d'impression, de transport et d'entreposage », a souligné M. Layton. « Il faut que le gouvernement fasse preuve de leadership pour aider les gens à laisser tomber les vieilles formules en papier. »

Cette année, à peu près 11 millions de Canadiens produiront leur déclaration de revenus en se servant de formulaires en papier, mais moins de 4 millions de personnes se serviront d'IMPÔTNET, le service de transmission électronique gratuit de l'Agence du revenu du Canada.

« Présentement, le gouvernement fournit le portail pour accepter vos formulaires électroniquement, sans pour autant fournir le logiciel nécessaire. Les Canadiens et les Canadiennes triment dur et ils doivent déboursier jusqu'à 50 \$ par année pour acheter ce logiciel. Le gouvernement ne fournit qu'une solution partielle », a dit M. Layton. « C'est comme si, il y a 40 ans, ils vous donnaient l'enveloppe mais vous disaient d'aller acheter les formulaires chez Eaton's. »

« Moderniser les vieilles formules d'impôt et les remplacer par des formules électroniques et faciles à utiliser, c'est une question d'équité », a affirmé M. Layton. « Les gens qui adoptent cette méthode devraient bénéficier d'un crédit d'impôt. Ce serait une façon de les remercier : ils font économiser de l'argent au gouvernement et ils protègent l'environnement. »

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
Karl Bélanger, attaché de presse principal, 613-720-6463

Fiche d'information

- L'année prochaine marquera le 90e anniversaire du formulaire T1. Le gouvernement fédéral fournissait des formules d'impôt en papier en 1918, et il en fournit encore aujourd'hui.
- En 1998, l'Agence du revenu du Canada a introduit IMPÔTNET, de sorte que les particuliers qui préparent leur déclaration de revenus sans l'aide d'un professionnel soient en mesure de produire leur rapport d'impôt électroniquement.
- Pour utiliser IMPÔTNET, il faut que les déclarants achètent un logiciel commercial.
- L'ARC a certifié 10 marques de logiciels fiscaux commerciaux pour Windows, un pour Macintosh, et huit versions disponibles en ligne.
- Pour l'année d'imposition 2004 (soit la dernière année pour laquelle les données ont été compilées), seulement 15 % des déclarants particuliers se sont servi d'IMPÔTNET pour soumettre leur déclaration de revenus (soit 3,5 millions sur 22,8 millions de déclarations).
- Plus de 11 millions de déclarations de revenus ont été soumises par la poste en se servant de formules d'impôt obtenues à la Poste ou sur le site Web de l'ARC.
- L'autre 36 % des déclarations ont été soumises par des fiscalistes au nom de leurs clients, ou bien par des particuliers par téléphone à l'aide d'IMPÔTEL.
- L'ARC souligne que les formulaires en papier entraînent des coûts d'impression, d'expédition, de traitement et d'entreposage.